

TARIFS

FACTURATION AU QUOTIEN FAMILIAL	1 ^{ER} ET 2 ^{ÈME} ENFANT			3 ^{ÈME} ENFANT ET +		
	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	TARIF JOURNÉE	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	TARIF JOURNÉE
QUOTIENT FAMILIAL 1 INFÉRIEUR OU ÉGAL À 700 €	32 €	25,60 €	13,98 €	28,80 €	23,04 €	12,58 €
QUOTIENT FAMILIAL 2 ENTRE 700 € ET 900 €	48,75 €	39 €		43,85 €	35,08 €	
QUOTIENT FAMILIAL 3 ENTRE 900 € ET 1 200 €	65,50 €	52,40 €	17,19 €	58,95 €	47,16 €	15,47 €
QUOTIENT FAMILIAL 4 ENTRE 1 200 € ET 1 500 €	82,25 €	65,80 €		74 €	59,20 €	
QUOTIENT FAMILIAL 5 SUPÉRIEUR À 1 500 €	99 €	79,20 €	20,70 €	89,10 €	71,28 €	18,63 €

Consultation de la délibération sur le portail familles du Val de Sarthe.

Documents à fournir (téléchargement sur votre compte)

Pensez à actualiser les informations familles et enfants sur votre compte du portail familles ainsi que les documents à transmettre **avant** l'ouverture de l'accueil.

- L'avis d'imposition de l'année N-1 (sur les revenus de l'année N-2) du foyer avec le montant du revenu brut global.
- L'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...), ainsi que le numéro d'allocataire.
- Les copies des pages vaccins du carnet de santé de l'enfant.
- L'attestation responsabilité civile et individuelle accident.

Tout dossier incomplet pour le calcul des tarifs entraînera l'application du plein tarif. Ce dossier est valable pour chaque période de vacances de l'année civile.

INFORMATION

Service enfance

Communauté de communes du Val de Sarthe

29, rue du 11 novembre - 72210 La Suze-sur-Sarthe

02 43 83 51 12 (tapez 2)

guichetfamilles@cc-valdesarthe.fr

Conception : service commun communication du Val de Sarthe. Photos : DR.

ACCUEIL DE LOISIRS

PRINTEMPS 2026

3-11 ANS



4 SITES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert aux enfants **nés entre 2015 et 2023** (3 ans révolus et scolarisés). Des activités variées sont proposées chaque jour.

ACCUEIL DU 13 AU 24 AVRIL 2026

LA FABRIQUE À SOURIRES Cérans-Foulletourte (3-11 ans) Espace Gérard Véron 10, rue de la République	LUDIFOU Roëzé-sur-Sarthe (3-11 ans) École Chemin de l'Être
TERRE D'AVENTURES Louplande (3-11 ans) École Mozart 8, route de Soulligné-Flacé	L'OASIS Spay (3-11 ans) Domaine du Houssay École maternelle Les petits Pas

FACTURATION / RÈGLEMENT

Vous recevrez un avis des sommes à payer par voie postale.
La facture proformat sera disponible sur votre compte du portail famille : <https://valdesarthe.portail-familles.app>

- Les différents modes de paiement sont :
- Chèques
 - Espèces
 - CB de votre compte du portail familles (lien vers le site de impots.gouv.fr)
 - Chèques vacances ANCV
 - Chèques CESU
 - Tickets loisirs MSA
 - Aides aux loisirs CAF
 - Le prélèvement



Les services du Val de Sarthe ne sont pas habilités à recevoir et à traiter de l'argent en-dehors des régies spécifiques.

INSCRIPTIONS

RÉSERVATIONS DU 16 AU 29 MARS 2026

Pour les petites vacances, inscription au forfait 4 ou 5 jours, ou à la journée.

<https://valdesarthe.portail-familles.app>

Les réservations aux activités sont enregistrées sur le portail familles de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Familles qui disposent déjà d'un compte sur le portail familles

- S'assurer que les fiches famille et enfant(s) sont remplies complètement ainsi que les attestations.
- S'assurer que les documents joints sont valides (attestation d'assurance responsabilité civile, vaccinations).

Familles qui ne disposent pas de compte sur le portail familles

- Faire une demande d'ouverture de compte avec le formulaire en lien sur le portail. Suite au transfert de votre dossier sur le portail familles vous recevrez un mail avec un lien d'activation, votre identifiant et votre code d'accès.
 - Compléter entièrement les informations demandées et transmettre les documents demandés :
 - **Mon profil** (les coordonnées, informations personnelles, informations professionnelles)
 - **Mon foyer** (autre responsable, coordonnées, informations complémentaires)
 - **Mes enfants** (informations enfant, renseignements médicaux, informations complémentaires)
 - **Mes documents électroniques**
 - **Mes mandats de prélèvements** : nouveau mode de paiement des factures ALSH depuis le 1^{er} janvier 2025. Pensez à nous renvoyer le document SEPA signé (mode de paiement des factures non obligatoire)
- Les informations entièrement remplies, vous pouvez accéder aux réservations en cliquant sur le planning.

Les réservations peuvent être modifiées dans le délai imparti. Les réservations sont définitives et facturables.